



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Règlement Championnat des Jeunes (foot à 11) saison 2018-2019

REGLES DE CONSTITUTION DES GROUPES DE LA DEUXIEME PHASE (Janvier à mai 2019)

Catégorie U18

Nombre d'équipes engagées en deuxième phase : de 22 à 25 équipes

Si 4 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 4 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 3 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 3 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 2 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 2 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 1 seule descente de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec la descente de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Catégorie U17

Nombre d'équipes engagées en deuxième phase : de 64 à 67 équipes

Si 5 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 5 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place en D1 ainsi que le meilleur 7^{ème}, les autres équipes évoluant en D2.

Si 4 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 4 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 3 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 3 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place en D1 ainsi que le meilleur 8^{ème}, les autres équipes évoluant en D2.

Si 2 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 2 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 5 descentes de brassage régional, 2 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 7 descentes de D1, les premiers des 4 groupes de D3 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place en D2 ainsi que le meilleur 5^{ème}, les autres équipes évoluant en D3.

Si 4 descentes de brassage régional, 2 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 6 descentes de D1, les premiers des 4 groupes de D3 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place en D2, les autres équipes évoluant en D3.

Si 3 descentes de brassage régional, 2 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 5 descentes de D1, les premiers des 4 groupes de D3 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place en D2 ainsi que le meilleur 6^{ème}, les autres équipes évoluant en D3.

Si 2 descentes de brassage régional, 2 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 4 descentes de D1, les premiers des 4 groupes de D3 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place en D2, les autres équipes évoluant en D3.

Catégorie U16

Nombre d'équipes engagées en deuxième phase : de 25 à 28 équipes

Si 7 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 7 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et l'équipe classée 1^{ère} en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 6 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 6 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 5 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 5 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 4 descentes de brassage régional, 1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec les 4 descentes de Ligue, les premiers des 2 groupes de D2 et les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Catégorie U15

Nombre d'équipes engagées en deuxième phase : de 99 à 101 équipes

Passage de 3 groupes D1 à 10 équipes en phase 1 à 2 groupes D1 à 10 équipes en phase 2 comme présenté lors de l'AG du district du 23 juin 2017 à Plonévez-du-Faou

Si 11 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 11 descentes de Ligue, les premiers des 3 groupes de D2 et les équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} places en D1, les autres équipes évoluant en D2.

Si 10 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 10 descentes de Ligue, les premiers des 3 groupes de D2 et les équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} places en D1 ainsi que le meilleur 3^{ème} les autres équipes évoluant en D2.

Si 9 descentes de brassage régional, 2 groupes D1 de 10 équipes seront constitués avec les 9 descentes de Ligue, les premiers des 3 groupes de D2 et les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} places en D1 ainsi que les 2 meilleurs 3^{ème} les autres équipes évoluant en D2.

Passage de 3 groupes D2 à 10 équipes en phase 1 à 4 groupes D2 à 10 équipes en phase 2 comme présenté lors de l'AG du district du 23 juin 2017 à Plonévez-du-Faou

Si 11 descentes de brassage régional, 4 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 20 descentes de D1, les premiers des 5 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} place à la 6^{ème} place de D2, les autres équipes évoluant en D3.

Si 10 descentes de brassage régional, 4 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 19 descentes de D1, les premiers des 5 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} place à la 6^{ème} place de D2 ainsi que le meilleur 7^{ème}, les autres équipes évoluant en D3.

Si 9 descentes de brassage régional, 4 groupes D2 de 10 équipes seront constitués avec les 18 descentes de D1, les premiers des 5 groupes de D3 et les équipes classées de la 2^{ème} place à la 6^{ème} place de D2 ainsi que les 2 meilleurs 7^{ème}, les autres équipes évoluant en D3.

Catégorie U14

Nombre d'équipes engagées en deuxième phase : 35 équipes

1 groupe D1 de 10 équipes sera constitué avec :

- l'équipe de D1 ne montant pas en Ligue
- les équipes classées aux 2 premières places des 2 poules de D2 et le meilleur 3^{ème}
- les premiers des 4 groupes de D3,

les autres équipes évoluant en D2.